

❖ **Résumé de la série :**

L'histoire de Kate Ashby, jeune enfant sauvée du génocide rwandais de 1994, qui fut adoptée par Eve Ashby, une célèbre femme procureure britannique spécialisée dans les affaires criminelles internationales. Elevée en Grande-Bretagne, Kate a désormais la vingtaine et travaille comme enquêtrice auprès du juge Michael Ennis. Lorsqu'Eve Ashby se saisit d'une affaire à la Cour pénale internationale, poursuivant un criminel de guerre rwandais, des feux mal éteints se rallument, contraignant Eve et Kate, épaulées par Michael, à se replonger dans un douloureux passé

Cette série traite surtout de la situation post-génocide.

On peut la regarder sur Netflix (abonnement) ou Arte (gratuit).

❖ **Questionnaire INDICES**

Indice n°1 :

Trouvez pourquoi le réalisateur souhaite questionner le public sur la justice internationale et quel regard il porte sur les conséquences du génocide.

Indice n°2 :

1- Par quels lieux et personnages la Justice Internationale est-elle représentée ?

2- Comment le devoir de mémoire est-il représenté dans la série ? Comment le devoir de justice est-il représenté dans la série ?

3- Pourquoi la politique de réconciliation post-génocide est-elle difficile ?

Indice n°3 : justice locale :

1-Définir les "*gacaca*". Relever toutes les informations (juges, condamnés, témoins, organisation...).

2-Pourquoi cette justice locale est-elle critiquée ?

Indice n° 4 : TPIR : Lister les principales informations concernant le TPIR.

Comment juger les responsables du génocide et reconstruire une nation après un génocide ?

Consigne : Lire ou visionner les documents puis compléter le schéma suivant.

Doc 1 : Article du Monde, *Black Earth Rising* : Netflix rouvre le dossier rwandais, 31 Janvier 2019.

Doc 2 : Extraits de la série *Black Earth Rising*, *la Couleur du Sang*.

JUGER : Ep1 : 52min40 - 56min35

COMMEMORER et DEVOIR de MEMOIRE : Ep6 : 42min33 - 45min ; Ep8 : 0min - 2min49 et 31min04-34min53

RECONCILIER ? : Ep7 : 24min27-30min55

Doc 3 : Article du Monde, « Rwanda, les collines parlent », 11 Juillet 2009. Génocide : le Rwanda clôt officiellement ses juridictions populaires "gacaca", 18 juin 2012.

Doc 4 : Vidéo « 20 ans face au défi de l'impunité ». Site du TPIR (ONU).

La Cour Pénale Internationale (CPI) et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)

- 1994 à Arusha (Tanzanie), CPI (La Haye)
- 93 inculpations
- surtout les hauts responsables du génocide
- localiser, arrêter, poursuivre les génocidaires
- reconnaissance du viol comme arme du génocide, condamnation des médias
- formation juridique

Le Tribunal National : tribunal interne au Rwanda, organisé par ses propres juges

- 1996 : loi promulguant les poursuites à l'échelle nationale pour les crimes de génocides et contre l'humanité
- 2004 : 10 000 jugements seulement et 130 000 personnes incarcérées en attente de procès (pbs financiers + formation juridique)

=justice transitionnelle

Les Gacacas (gacacachas) : tribunaux de justice populaire qui jugent des criminels pour accélérer le processus de justice

- 2005-2012 (loi 2001)
- tribunaux à ciel ouvert et populaires (juges non professionnels, procès parfois sur les lieux même du massacre, place importante des témoins/victimes et bourreaux) = justice participative
- 2 millions de prévenus pour 35% de condamnations
- rapidité et faible coût MAIS approximations, manipulations, intimidations des témoins et rescapés
- comprendre ce « génocide des voisins »

Comment la justice et le devoir de mémoire peuvent-ils aider la nation rwandaise à se reconstruire et à se réconcilier ?

- Mise en place d'une justice transitionnelle
- Pas d'amnistie
- Importance du témoignage
- Reconnaissance des victimes, des génocidaires et des responsabilités internationales (France, Belgique, ONU)
- Commémorer les crimes pour réconcilier (cérémonies nationales, internationales comme pour le 25^e anniversaire des massacres en 2019)
- Mémoriaux (exposer les restes humains pour lutter contre le révisionnisme)
- Inhumation, création de cimetières : rendre de la dignité aux corps des victimes
- Nouvelle carte d'identité nationale sans ethnie
- « Villages de la réconciliation »



Lister les critiques envers cette justice à 3 échelles et la politique de réconciliation post-génocide

- Instrumentalisation de la justice par le pouvoir rwandais : l'unité > vérité historique (risque de révisionnisme, négationnisme)
- Moyens économiques limités face au nombre de criminels
- Représailles envers les Hutus, difficultés à évoquer les représailles du FPR
- Toujours des génocidaires en liberté
- Gestion des réfugiés et guerres civiles dans les pays limitrophes